

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 janvier 2009

n° 9

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Gilles MAUDUIT**

OBJET : **Convention pour la modification de la ligne HTB 90 kV
Châtellerault-Le Prieuré avec RTE.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'exploitation de son patrimoine le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.) doit remplacer le support situé à proximité de la Déchetterie de Nonnes situé sur une parcelle appartenant à la Ville.

Deux raisons techniques expliquent ces travaux, à la charge de l'exploitant : la vétusté du support et le souhait de RTE de remonter les câbles de quelques mètres.

* * * * *

CONSIDERANT la proposition de convention ci-jointe permettant à RTE d'engager à ses frais les travaux de pose d'un nouveau support en remplacement de l'existant

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention ayant pour objet d'autoriser RTE à réaliser les travaux de pose du nouveau support aérien et fixant les responsabilités de chacun des contractants.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture

Le 21.01.09

Publié en mairie

Le 20.01.09

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS